



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité socio-professionnel Lyon-Turin

Saint-Michel-de-Maurienne (salle de la Mairie) - 5 avril 2019 - 14h

Présidence :

Frédéric SAUTRON, Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne

Le Comité socio-professionnel du Lyon-Turin réunit périodiquement les principaux acteurs du monde économique et social concernés par le chantier du Lyon-Turin, et les services des principales administrations ou institutions. Il est présidé par le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne. Ces réunions sont l'occasion de faire le point de l'avancement du chantier et de ses actions d'accompagnement, avec tout particulièrement l'Observatoire du Grand Chantier, le domaine de l'emploi et de la formation, et les actions en direction des entreprises. TELT, le Syndicat du Pays de Maurienne, le Département et la Région, partenaires au sein de la démarche Grand Chantier du Lyon-Turin, sont associés pour l'organisation de ce comité, aux côtés de l'État, pour lequel la Direccte est particulièrement impliquée.

Introduction

M. le Maire de Saint-Michel-de-Maurienne souhaite la **bienvenue** aux participants et **remercie** les partenaires de la démarche Grand Chantier ainsi que le Sous-Préfet pour les actions d'accompagnement au **bénéfice du territoire**.

M. Le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne présente le cadre de travail de ce comité **socio-professionnel dédié au grand chantier** ferroviaire. Sa tenue a été décidée lors de la séance du Service Public de l'Emploi et de l'Économie Départemental du 2/10/2018 consacrée au chantier Lyon-Turin. Le rendez-vous constitue aussi une reprise des comités socio-professionnels Lyon-Turin qui se sont tenus de 2013 à 2016.

M le Sous-Préfet décrit la période actuelle avec la **concrétisation du chantier et l'activation de nouveaux sites** de travaux : il est ainsi **important de nous réunir ce jour** pour évoquer l'avancement de l'opération de la section transfrontalière et la démarche Grand Chantier liée. Les **dispositifs de cette démarche, au titre de l'accompagnement du chantier** prévu, sont rentrés dans une **phase opérationnelle** depuis 2018, ils visent à permettre une **bonne intégration du chantier**, en partenariat avec les forces vives du territoire. Il convient ainsi d'évoquer les actualités des **données de l'observatoire, l'emploi-formation et l'offre de service aux entreprises**, inscrites à l'ordre du jour.

Enfin M. le Sous-Préfet évoque le **rôle central de la Direccte** sur ces sujets, sachant que l'accompagnement du chantier au titre de la démarche est **très partenarial** entre **TELT, Région, Département, Syndicat du Pays de Maurienne et État**.

Mme Col représente la Direccte et souligne l'**implication forte** de son service pour le grand chantier, en termes d'opportunité pour le territoire. Elle précise qu'un large **éventail des politiques de la Direccte** est mobilisé.

M. Fatiga souligne sa **satisfaction** pour la tenue de cette réunion, permettant d'informer les acteurs du territoire et limiter les fausses informations. Il souligne le **besoin complémentaire** de travailler sur les **accès** et sur une **politique de report** des trafics routiers vers le ferroviaire.

M. Diény rapporte les éléments d'actualité sur ce domaine : la Loi d'Orientation des Mobilités est en cours d'examen au parlement, la rencontre avec la ministre en début d'année a permis des échanges fructueux, un observatoire des accès va être mis en place, et en parallèle un nouveau travail va s'engager sur le phasage des accès sur la base du programme ayant déjà fait l'objet de la DUP en 2013, pour revoir, alléger et être cohérent entre ligne historique et ligne nouvelle. Le cadre de travail global consiste à ne plus opposer ces deux lignes. Il s'agit aussi dans le même temps de traiter des sujets liés à la mobilité du quotidien.

Mme Collombet présidente de Vivre et Agir en Maurienne évoque les actions de report modal mises en œuvre en

Suisse, signalant qu'elles sont nécessaires en France et qu'elles permettraient dès à présent le report de 1M de PL. Sur le point des actions permettant de créer le report modal de la route vers le rail, M. Fatiga souhaite que les aspects liés à la sécurité, notamment les conditions de circulation actuelles sous le tunnel ferroviaire du Mont-Cenis, soient mises en avant dans l'observatoire de la ligne historique, dans le but d'éviter ce genre de propos erronés. M. le Sous-Préfet souligne effectivement que le tunnel existant est très limitant sur l'aspect sécurité et qu'il n'est pas possible d'augmenter le trafic de la sorte.

1/ Avancement de l'opération Lyon-Turin

Xavier Darmendrail – Tunnel Euralpin Lyon-Turin – présente l'avancement des dossiers de la section transfrontalière (voir présentation en annexe 1).

Le propos général permet de (re)découvrir le **contexte** et l'**avancement** de l'opération, le concept de **corridor** méditerranéen de transport dans lequel la section s'inscrit, les **raisons d'être** d'une ligne nouvelle dont la vocation première est le transport de marchandises, ainsi que les **accords** et les **financements** en place. Le **planning** global de l'opération est rappelé, ainsi que la courbe prévisionnelle des **emplois**, pour laquelle on peut retenir que les années avec l'activité la plus forte verront plus de 2000 emplois directs en permanence pour réaliser les travaux (estimation des emplois des entreprises – pic d'activité probablement au-delà de 2022).

Concernant les travaux en cours de **SMP4**, le chantier a connu des avancées conséquentes en 2018 permettant d'entrevoir une fin possible du creusement au tunnelier à l'été 2019, reliant sur 9 km les descenderies de Saint-Martin-la-Porte et La Praz par l'un des deux tubes de l'infrastructure définitive.

Dès **2019**, de nouveaux sites de travaux seront activés, en plus des chantiers démarrés fin 2018 : le marché de la Tranchée Couverte de Saint-Julien-Montdenis a été attribué début 2019 (entrée en terre du tunnel), les travaux menés par SNCF Réseau dans le bassin de Saint-Jean ont démarré fin 2018 et vont s'étoffer, les démolitions dans ce même secteur ont débuté en janvier 2019. Enfin, les lancements de travaux des digues de l'Arc et de ceux des puits d'Avrieux sont attendus pour le 2^e semestre 2019.

Questions et échanges :

- le tunnelier Federica sera démonté à l'issue du creusement en cours et évacué en pièces détachées depuis la descenderie de La Praz (pas de réutilisation de l'ensemble tel quel) ;
- le dévoiement de routes départementales fera l'objet de multiples informations passées aux riverains, aux entreprises et aux services du territoire. Ces opérations seront transparentes pour le territoire dans tous les cas de construction en amont du nouvel aménagement. Les cas particuliers de certains aménagements à créer sous circulation, par exemple de nouveaux rond-points, impliqueront des conséquences plus fortes pour les usagers et feront l'objet d'actions de communication renforcées (informations directes aux usagers, recours à la presse et à l'affichage) ;
- les films présentés en séance et détaillant la prévision de travaux (tous travaux du bassin de Saint-Jean, travaux de la tranchée couverte de Saint-Julien-Montdenis) sont disponibles depuis le site TELT.

2/ La Démarche Grand Chantier (DGC) et la charte TELT

Le **film DGC** permettant de présenter les grandes lignes de la démarche est diffusé. Il permet de présenter de façon synthétique **les enjeux et les thématiques** de l'**accompagnement du chantier** (Emploi-formation, appui au tissu économique local et régional, hébergement des salariés) et de l'**accompagnement du territoire** (diversification de l'économie, facilitation de la mobilité, action en faveur du développement durable, amélioration du cadre de vie incluant le réaménagement des centres-bourgs).

Les engagements de la DGC ont été traduits dans une **charte signée par TELT** puis retraduite dans les marchés de TELT : les entreprises attributaires voient désormais apparaître des **clauses spécifiques** dans les appels d'offres, couvrant toutes les attentes de la DGC. C'est notamment le cas de tous les nouveaux marchés de travaux engagés depuis 2019. Les thématiques de cette charte, « pour un chantier exemplaire, bien ancré dans son territoire d'accueil », recouvrent les champs de l'emploi et de l'insertion des personnes en recherche d'emploi, de la mobilisation du tissu économique local et régional, de la vie locale des salariés, des retombées fiscales locales, de la fourniture de données pour l'Observatoire de la DGC, de la concertation et de la communication locales, de l'impact du chantier sur les équipements publics, et de la participation du Projet d'Accompagnement de la Maurienne (voir annexe 2).

Le film de la DGC ainsi que les données de l'Observatoire sont disponibles depuis le site du CD73.

Sur la question de l'après chantier, Patrick Diény présente, au-delà de l'accompagnement du chantier dont les actions seront développées dans la suite et doivent couvrir l'après chantier, des exemples d'accompagnement du territoire qui s'inscrivent sur le long terme : étude en cours sur un centre de compétences des tunnels, structuration de la filière vélo en Maurienne, ...

3/ L'observatoire du chantier Lyon-Turin

Isabelle Lavina et Jean-Marie Guillot – agence Agate – présentent **le rôle de l'observatoire et les données** concernées. (voir présentation en annexe 3)

La conception et le rôle global de l'observatoire sont présentés, ainsi que les deux types principaux de données (chantier + territoire), et le détail des obligations pour les entreprises désormais retenues sur les chantiers de TELT depuis 2019 pour alimenter cet observatoire.

Concernant les données liées au chantier, un zoom est fait à propos de SMP4 (marché de travaux en cours depuis plusieurs années) et des indicateurs retenus pour les marchés à venir.

Les **données** du chantier de Saint-Martin **au 31/12/2018** mettent en évidence :

- les effectifs : à hauteur de **460** personnes, dont **51 %** d'origines mauriennes ;
- la part de l'intérim, et son évolution au cours du chantier : sur les 2 années écoulées, la part des emplois du groupement passe de 45 à 61 % (augmentation des emplois du groupement par une hausse des CDIC) ;

Les données du territoire couvrent toute une série d'indicateurs parmi lesquels on peut citer le taux d'emploi, la vacance dans les logements, les retombées du chantier sur l'hôtellerie, etc.

4/ Les actions Emploi-Formation

4.1 Axes principaux – Introduction par la Direccte

Un Groupe de Travail Emploi Formation copiloté par la Direccte et la Région est en place depuis plusieurs années.

Les actions 2018 ont permis de créer la plateforme opérationnelle de l'Emploi-Formation du Lyon-Turin, pilotée par Pôle Emploi, de poursuivre concernant la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés via le portage assuré par la Mission Locale Jeune Maurienne. De plus, le stand Lyon-Turin avec promotion des métiers liés a été déployé dans toutes sortes de forums. Enfin des actions spécifiques ont été mises sur pied concernant par exemple le recrutement avec la formation de mécaniciens convoyeurs au printemps 2018.

4.2 La plateforme Emploi-Formation dédiée au Lyon-Turinet pilotée par Pôle Emploi

Christophe Moiroud, Direction territoriale de Pôle Emploi Ain Savoie, présente l'offre (voir présentation en annexe 4.2).

Dans le cadre de la démarche Grand Chantier et de sa plateforme Emploi/Formation, Pôle Emploi se positionne sur le Lyon-Turin au service du territoire et au-delà, **en déployant toute son offre entreprise**. Trois axes sont actionnés : la promotion des métiers, les dispositifs de formation, et la plate-forme emploi-formation créée en septembre 2018 et constituant un guichet unique pour les chantiers du Lyon-Turin.

La **feuille de route** vise à répondre aux enjeux de tension sur les métiers, à accompagner le recrutement des entreprises et à informer et communiquer. La plateforme vise un plan d'actions régional pour réussir à couvrir tous les besoins à venir. Les métiers en tension en Maurienne, comme par exemple les conducteurs PL, sont sous la vigilance collective.

Deux actualités sont à souligner avec **le job-dating** lié à la **fin d'activité de l'usine à voussoirs** du chantier SMP4 (fin avril 2019), visant à accompagner les personnels se retrouvant sans emploi (identification des profils, aide pour mise à jour du CV, mise en contact avec les employeurs de Maurienne), ainsi que **le démarrage des recrutements** par le groupement d'entreprises en charge de la **réalisation de la tranchée couverte** de Saint-Julien-Montdenis.

4.3 Les clauses sociales

Nathalie Varnier – MLJ Maurienne – présente les actualités de ce dossier (voir présentations en annexe 4.3). Mme Varnier rappelle la mission spécifique créée en 2017, portée par la Mission Locale de Maurienne, et consistant à **promouvoir ou développer les clauses sociales** auprès des porteurs de projets publics et privés, c'est-à-dire à réserver dans les appels d'offres des heures de travail à destination de publics ciblés : demandeurs d'emplois de longue durée, de plus de 50 ans, de moins de 26 ans sortis du système scolaire, bénéficiaires de minimas sociaux... L'action de cette mission se décline sous plusieurs formes : sélection des marchés et estimation du nombre d'heures réservées à l'insertion, conseils auprès des entreprises pour la mise en œuvre des clauses

d'insertion, accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'accès à l'emploi.

Les perspectives liées aux marchés de TELT à compter de **2019** sont nombreuses puisque plusieurs appels d'offres seront porteurs de clauses sociales : les déconstructions dans le bassin de Saint-Jean-de-Maurienne, travaux en cours, permettent déjà un retour sur activité puisque plus de 640 heures ont déjà été réalisées (prévision globale estimée à 1 200 heures, soit 1 ETP pendant 8 mois) ; la tranchée couverte de Saint-Julien-Montdenis avec 16 000 heures inscrites, ce qui équivaut à 5 emplois permanents pendant toute la durée de ce chantier (5 ETP pendant 2 ans) ; les travaux menés par SNCF Réseau dans le bassin de Saint-Jean, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par TELT, vont se traduire par une trentaine de marchés d'ici 2022, celui débutant en mai 2019 (poste PAI et galerie technique) pour un an et demi contient 1 800 heures (soit 1 ETP) ; les puits d'Avrieux de l'ordre de 10 ETP pendant 2 à 3 ans ; et le confortement des digues de l'Arc avec 1 350 heures (soit 1 ETP pendant 9 mois).

Il y aura aussi des actions qui seront entreprises avec les travaux de rénovation menés par l'OPAC dans les années à venir.

Vivre et Agir en Maurenne questionne sur les actions déjà réalisées :

- la Misson Locale Jeunes cite l'action de recrutement-formation de mécaniciens-convoyeurs menée en 2018 : un programme de formation professionnelle sur ce profil a été initié sur le chantier SMP4. À l'issue de 2 mois de formation, 8 personnes ont été embauchées en CDIC, dont 6 issues de la Maurienne. Toutes ces personnes, jeunes ou moins jeunes, ont connu un retour à l'emploi grâce à cette action. Cela représente **plus de 10 000 heures** réalisées à ce titre en 2018.

- le Comité signale plus généralement qu'il s'agit des premières actions et des premiers marchés de travaux définitifs : cet amorçage de l'action va être suivi d'une montée en puissance, les marchés actuels étant de petite envergure alors que ceux à venir comprendront des effectifs et des durées beaucoup plus importants (créant le besoin et la stabilité dans le temps).

Hors marchés de travaux en maîtrise d'ouvrage TELT, quelques actions sont à citer concernant des travaux pilotés par des porteurs mauriennais, dont à venir **1 dossier** relatif au Contrat de Territoire Maurienne.

5/ Offre de service aux entreprises locales et régionales

Sylvie VERNEY – Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises – présente cette offre (voir présentation en annexe 3.3). « Maurienne Expansion » a intégré ARAE, en gouvernance régionale et avec un partenariat fort du Département et des collectivités locales. La coprésidence en Savoie est tenue par Gilbert Guigue et Émilie Bonnard.

ARAE est missionnée par la Région pour animer un **dispositif d'appui aux entreprises** dans le cadre de la démarche Grand Chantier :

- permettre aux entreprises locales et régionales d'être en lien avec celles attributaires des chantiers ;
- renseigner les entreprises attributaires sur les ressources locales et régionales ;
- faire monter en capacité les entreprises locales et régionales, et favoriser les regroupements pour aider les entreprises locales et régionales à accéder aux chantiers.

L'antenne savoyarde est un **outil fort** et le portage de cette mission liée à l'accompagnement du Lyon-Turin permettra de servir au mieux les entreprises locales et régionales, sur lesquelles les titulaires retenus par TELT vont compter s'appuyer.

La CAPEB questionne sur le **siphonnage** potentiel des emplois pour un secteur BTP déclaré en crise par rapport au manque de main d'œuvre. Le Comité signale que la démarche Grand Chantier et plus particulièrement Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises en tant que partenaire de premier rang sur l'animation du dispositif économique, seront là pour faire le lien auprès de tous et conserver une vigilance accrue sur ce point.

6/ Points divers

6.1 L'offre de service hébergement des salariés

Bernard Barnéoud – Mission Grand Chantier – n'a pas pu présenter ce sujet par manque de temps en fin de réunion du Comité. Un focus sera réalisé lors du prochain Comité. Les éléments de présentation sont tout de même relatés ci-dessous à titre d'information (voir présentation en annexe 6.1).

Concernant le **parc privé, 2018** a vu le lancement du Programme d'Intérêt Général Hébergement et l'ouverture de la Maison de l'Habitat, un guide pour les élus détaillant les cibles et les aides financières a été établi, et un premier bilan met en évidence des dossiers amorcés pour un volume de 35 logements (environ 70 salariés), dont 2 opérations prêtes pour la réhabilitation et correspondant à 12 logements. La concrétisation de premières opérations est attendue pour **2019**, notamment dans le bassin Saint-Jeannais.

Concernant le **parc public, 2018** a été le temps de l'état des lieux et du planning opérationnel avec l'OPAC (bâti diffus, immeubles dédiés), débouchant sur la signature d'une convention cadre OPAC, CD73, Région et État. Le programme 2018 – 2021 ainsi tracé vise 15 bâtiments pour un coût total de 17 M€. Les travaux sur « Perce-Neige » (40 logements) et « Gentianes » (16 logements) ont démarré. **2019** verra la livraison de ces travaux et le lancement de plusieurs autres réhabilitations sur Saint-Jean, Saint-Michel et Modane.

6.2 L'accueil des salariés

Bertrand Perrin – sous-préfecture – présente le sujet (voir en annexe 6.2 la présentation liée à l'accueil ainsi qu'un recto-verso rappelant le contenu complet de la charte TELT DGC à ce sujet).

L'accueil des salariés est un **pilier fort** de l'accompagnement des chantiers voulu au titre de la démarche. Au-delà de l'hébergement abordé ci-dessus, il couvre aussi les thématiques du **transport des salariés** sur leurs lieux de travail : il vise à ce titre à organiser le transport des salariés par des solutions les plus collectives. L'accueil des salariés vise aussi à anticiper les **besoins en restauration** et à **faciliter l'accès aux activités culturelles et de loisir**.

Ces actions visent à apporter des **bénéfices pour le chantier comme pour le territoire**, pour les salariés comme pour les Mauriennais.

Concernant la méthodologie de travail, chaque entreprise retenue par TELT aura désormais à répondre aux demandes inscrites dans le cahier des charges auquel elles ont répondu, selon les éléments de la charte. Elle aura notamment l'obligation de **désigner un référent** démarche Grand Chantier, personne chargée d'être la porte d'entrée unique de l'entreprise pour tous les sujets (« guichet unique »). Les partenaires de la démarche Grand Chantier se tiendront quant à eux au service du territoire Maurienne afin de **faciliter et organiser les échanges** entre entreprises et services concernés du territoire.

Vivre et Agir en Maurienne demande quels seront les bénéficiaires des actions mises en œuvre en termes de transports : pour les salariés ou pour les mauriennais ? Le comité indique que le service de transport collectif qui sera proposé et mis en place par les entreprises sera au bénéfice de ses salariés ; pour autant les actions d'organisation générale auront une portée pour tout le territoire (exemple de la mise en place cohérente de lieux de regroupement avec leur utilisation pendant le chantier et celle ultérieure).

6.3 Echanges, suites et attentes

A Fatiga demande pour une prochaine séance qu'un zoom soit fait sur les actions d'accompagnement du territoire, avec liste des projets aidés et sommes financières en jeu. Le Comité prend note de cette demande.

Tous les participants souhaitent que cet échange soit régulier : le **dernier trimestre 2019** est retenu pour la **prochaine séance**. Elle sera plus approfondie avec une information plus détaillée, sans répétition des généralités liées à l'opération de travaux ou son accompagnement. Par ailleurs les participants seront sollicités pour proposer des points de discussion et intervenir le cas échéant.

Pour contacter la Mission Grand Chantier, il est possible d'utiliser l'adresse commune :
pref-mission-grand-chantier@savoie.gouv.fr

Rédacteur du présent compte-rendu : Bertrand PERRIN

Annexes au compte-rendu (diaporamas de présentation) :

- Participants au 5 avril 2019
- Annexe 1 : présentation TELT section transfrontalière
- Annexe 2 : charte TELT-DGC
- Annexe 3 : rôle de l'observatoire et données clef du chantier à fin 2018
- Annexe 4.2 : offre emploi-formation
- Annexe 4.3 : clauses sociales
- Annexe 5 : offre aux entreprises locales et régionales
- Annexe 6.1 : offre pour l'hébergement des salariés
- Annexe 6.2 : autres composantes de l'accueil des salariés + extrait charte TELT